

BILAN RAPATRIES DU QUINQUENNAT (2007-2012)

CHARTRE NATIONALE 2007 DES RAPATRIES (JUSTICE-MEMOIRE-HISTOIRE-CULTURE)

(Cette Charte a été adoptée à Paris le 23 mars 2007 par un groupe de travail coordonné par la fédération CLAN-R et réunissant les principales fédérations ou associations nationales de Rapatriés (Pieds-noirs et Harkis). Avant l'élection présidentielle de 2007 elle a été co-signée ou soutenue par la plupart des associations nationales de Rapatriés.)

**Comment les pouvoirs publics ont-ils pris en compte les attentes des Rapatriés ? Les engagements pris en 2007 ont-ils été honorés ?
A quelques semaines de la fin du quinquennat du Président Sarkozy faisons un bilan par rubrique de la Charte**

Nicolas Sarkozy avait dit en avril 2007 :

« C'est plus qu'un engagement, ce sera un honneur de défendre votre cause. »

« Je veux sortir d'une situation où nous sommes depuis trop longtemps, dans laquelle l'Etat promet constamment de faire un peu plus sans jamais tout à fait faire ce qu'il faut et les Rapatriés espèrent à chaque élection ce qui n'arrive jamais ou qui arrive si tard que les déceptions et les rancœurs s'en trouvent aiguës. »

Ensemble nous ferons bouger les choses, je m'y engage »

La Charte des Rapatriés :

Après 43 ans d'attente, la loi du 23 février 2005 n'a pas satisfait l'ensemble des revendications des Rapatriés de toutes origines concernant leur exigence de justice, leur mémoire, leur histoire et leur culture.

En conséquence, cette section du peuple français demande solennellement aux pouvoirs publics :

I – LA RECONNAISSANCE DE LA RESPONSABILITE DE L'ETAT ET LA REPARATION NATIONALE

La charte des Rapatriés chapitre 1

– La reconnaissance par l'Etat de sa responsabilité dans la tragédie des Rapatriés : le défaut, voire le refus de protection, après les Accords d'Evian, des Français d'Algérie de toutes origines, qui a conduit aux enlèvements et disparitions, aux assassinats et massacres de plusieurs dizaines de milliers de Harkis avec leurs familles et de milliers de Pieds-noirs, et pour les vivants à l'abandon de la terre natale.

Nicolas Sarkozy en mars 2007 : « Si je suis élu, je veux reconnaître officiellement la responsabilité de la France dans l'abandon et le massacre de Harkis et d'autres milliers de "musulmans français" qui lui avaient fait confiance, afin que l'oubli ne les assassine pas une nouvelle fois »

Constat plutôt négatif :

Pas de déclaration présidentielle dans ce sens entre 2007 à 2011. Seuls quelques mots du Président-candidat sur problème de l'abandon de 1962 prononcés lors d'un déplacement à Nice dans les derniers mois du quinquennat.

Les Harkis et leurs familles, les autres « Français musulmans » qui avaient placé leur confiance dans la France, leurs anciens camarades de combat et les nombreuses associations qui les défendent, attendaient du Président de la République ce geste fort que le candidat avait promis de faire s'il était élu.

Ils espéraient entendre ces propos historiques à l'occasion d'une des 10 journées nationales d'hommage aux combattants et aux victimes civiles de la guerre d'Algérie, un 25 septembre ou un 5 décembre durant le quinquennat. D'ailleurs cette exigence de reconnaissance de responsabilité concerne également l'absence de protection des Français d'origine européenne, qui ont aussi été victimes par milliers, après le 19 mars 1962, d'attentats, d'enlèvements et d'assassinats.

La responsabilité de la France a été de plus engagée directement dans des drames où ce sont des balles françaises qui ont tué des Français (cf le 26 mars 1962 à Alger, rue d'Isly, mais en d'autres circonstances aussi comme à Bône) ainsi que dans les exactions criminelles de polices parallèles du gouvernement français pendant toute cette période.

Aucun signe d'une telle reconnaissance de responsabilité n'est apparu dans les propos du Président de la République entre 2007 et fin 2011. Cela aurait été l'honneur de la République de l'accepter pleinement aujourd'hui, de compléter ainsi le langage de vérité amorcé par Jacques Chirac le 25 septembre 2001, lors de la 1^{ère} journée d'hommage aux Harkis et permettre de tourner une page de cette tragédie de 1962.

Il a fallu attendre mars 2012 pour que le Président-candidat déclare à Nice :
« *il faut que la République reconnaisse qu'il y a eu une injustice, qu'il y a eu une forme d'abandon... les Harkis ont droit à ce respect, à cette reconnaissance, et ont droit qu'on leur dise qu'à l'époque les autorités françaises ne se sont pas bien comportées à l'endroit de ceux qu'elles auraient dû protéger* ».

Cependant cela reste loin de la pleine reconnaissance des faits que les Rapatriés attendent depuis 50 ans.

-:--:-:--:-:--:-:--:-:--:-:--:-:--:-:--:-:--:-:--:-:--:-:--:-:--:-:--:-:--:-:--:-:--:-:

La charte des Rapatriés chapitre 2

– La reconnaissance des conditions indignes de leur exode et de la relégation de certains d'entre eux, les Harkis survivants, dans des camps avec des séquelles morales et matérielles qui perdurent.

Nicolas Sarkozy : « Si je suis élu, je m'engage à faire pour vous une discrimination positive -plus, plus -, politique individualisée de formation et concours spécifiques d'accès à l'emploi public, et une politique individualisée d'accès à l'emploi et au logement. »

Constat mitigé : un plan emploi pour les enfants de Harkis a été mis en place en 2009. Ses résultats ne sont pas à la hauteur des attentes

Un « Plan Emploi Harkis » pour favoriser l'insertion professionnelle des enfants des anciens supplétifs a été lancé en 2009 par le Gouvernement sous la coordination de la Mission interministérielle aux Rapatriés, avec un pilotage au niveau des départements par les préfets. Celui-ci comprenait des mesures individualisées d'aide à l'emploi et une politique spécifique d'accès à la fonction publique. L'objectif de cette politique était d'amener le pourcentage des enfants de Harkis au niveau d'emploi constaté pour l'ensemble de la population dans le département de résidence, au 31 décembre 2009. D'après le Gouvernement, cet accompagnement renforcé vers l'emploi a permis

Depuis, de très nombreuses questions écrites de parlementaires demandant au gouvernement de prendre position sur cet avis ont conduit à des réponses négatives du Premier ministre ne faisant que reprendre une thèse antérieure des pouvoirs publics, en complète incohérence donc avec l'engagement écrit de Nicolas Sarkozy en 2007.

Le GNPI (Membre du CLAN-R) a largement diffusé un mémoire très bien documenté faisant un point précis du problème et de l'insuffisance des mesures prises depuis 1962. Appuyé par le CLAN-R, et soutenu par la majorité des associations représentatives des Rapatriés, il a suggéré la création d'une commission indépendante essentiellement composée de hauts magistrats (à laquelle participeraient trois représentants des Rapatriés) qui ferait l'audit dont a été incapable le C.E.S.

Le GNPI a élaboré des lignes directrices pour une ultime loi d'indemnisation, partielle, très étalée dans le temps et dont les annuités d'exécution seraient même modulées en fonction de la conjoncture économique.

A ce jour et à quelques mois de la fin du mandat présidentiel, aucune initiative gouvernementale ou parlementaire (cf projet de loi ou proposition de loi) n'a été prise sur le sujet. On ne peut que constater un oubli persistant de l'engagement du 16 04 2007 de la part du pouvoir exécutif. Toutes les tentatives, pour faire comprendre aux pouvoirs publics, même au plus haut niveau, que le principe d'une reconnaissance de dette de l'Etat en la matière ne pouvait être éludé, même si les modalités financières pouvaient être adaptées à la situation économique du pays, sont restées sans la moindre réponse.

En parallèle l'ANIFOM en charge de la gestion des dossiers d'indemnisation a été réduite à un niveau qui met en péril son fonctionnement, l'intégrité des archives et surtout la possibilité de gérer un nouveau plan d'indemnisation. Cela ressemble à un sabotage progressif, en catimini.

Le contentieux franco-tunisien n'a reçu aucun début de réponse et aucune concertation avec les Rapatriés de Tunisie n'a été engagée sur ce dossier.

Le dossier « retraites » n'est toujours pas réglé.

En revanche les dossiers de surendettement ont été traités dans leur grande majorité.

La charte des Rapatriés chapitre 4

– La libre circulation des Harkis entre la France et l'Algérie : obtenir des autorités algériennes le respect du principe de l'égalité de traitement de tous les citoyens français dans la délivrance de visas temporaires.

Nicolas Sarkozy : « Si je suis élu, je m'attacherai à ce qu'aucune discrimination ne soit possible entre citoyens français sur ces questions de circulation ».

Constat négatif : toujours aucun accord avec l'Algérie sur ce point et le problème n'est pas vraiment abordé dans les propos d'officiels français.

Après les voyages en Algérie du Président de la République française au début du quinquennat et les multiples déplacements en Algérie des membres du gouvernement français et malgré la ratification en 2009 par la France d'un accord de partenariat avec l'Algérie, il n'y a eu aucune évolution de la position algérienne. Il semble que du côté français ce sujet a été oublié par les représentants de l'Etat et une question écrite du député Lionel Luca adressée au gouvernement en 2008 est restée sans la moindre réponse. Le problème reste entier, car il n'y a pas eu de révision de la position de l'Etat algérien, depuis l'inacceptable déclaration du Président Bouteflika, lors de sa visite officielle en France en 2000, affirmant que les Harkis n'étaient pas les bienvenus en Algérie, car il les considérait comme des « collabos ».



La charte des Rapatriés chapitre 5

– L'examen favorable par la France des demandes de visas présentées par les quelques Harkis restés en Algérie et leurs familles

Constat assez négatif :

Les quelques demandes de cartes de séjour, d'enfants ou d'épouses d'anciens supplétifs parfois morts pour la France, étudiées et soutenues par l'association des anciens des affaires algériennes, « les SAS, sections administratives spécialisées », ne sont pas examinées avec l'attention et la bienveillance qu'elles mériteraient. Ces demandes d'anciens soldats français et de membres de leurs familles, souvent victimes de discriminations en Algérie, sont traitées comme des demandes ordinaires et parfois moins bien. Les différents ministères concernés font généralement la sourde oreille ou se

renvoient la balle. La Mission Interministérielle aux Rapatriés (MIR) n'est d'aucun secours en la matière.

La charte des Rapatriés chapitre 6

– La reconnaissance de droits militaires spécifiques pour les supplétifs d'origine européenne.

Constat négatif : Aucune initiative gouvernementale sur le sujet ; des actions en justice ont été les seuls recours.

La charte des Rapatriés chapitre 7

– La pénalisation des injures et diffamations proférées et de la discrimination exercée à l'égard des Rapatriés de toutes origines ou des Métropolitains persécutés pour leur patriotisme. Les droits moraux des Français rapatriés ou métropolitains persécutés pour leur patriotisme doivent être reconnus.

Constat finalement positif : fin 2009 et début 2010, deux propositions de loi, déposées au Parlement pour sanctionner les injures faites aux Harkis avaient suscité l'espoir de voir enfin s'exprimer une volonté politique pour traiter ce sujet douloureux. A la fin du quinquennat un texte protégeant enfin tous les anciens supplétifs de l'armée française a été approuvé par les deux chambres du Parlement et voté le 25 février 2012.

Fin 2009, une proposition de loi a été déposée par des députés de la majorité présidentielle, visant à la pénalisation de la diffamation et des injures à l'encontre des Harkis. Une proposition dans le même sens a été déposée début 2010 au Sénat.

Le texte de l'AN n'a jamais été discuté et les auteurs de la proposition UMP au Sénat n'ont pu faire discuter en commission et inscrire le texte à l'ordre du jour que dans les derniers mois du quinquennat. Pourtant les nouvelles dispositions constitutionnelles de 2008 permettaient aux groupes parlementaires d'inscrire régulièrement des propositions de loi à l'ordre du jour dans certains créneaux de l'agenda des assemblées.

Le 5 Décembre 2009, le ministre Hubert Falco avait déclaré solennellement que la France « ...ne peut plus permettre que les harkis puissent être insultés, aujourd'hui, en 2009, dans notre pays, sans que les tribunaux ne puissent

intervenir. Ils bénéficieront de la même protection face aux insultes que d'autres groupes sociaux. Eux aussi doivent pouvoir se défendre par le droit contre la haine, le racisme et le mépris, comme des faits récents l'ont montré. Les harkis, notre pays en est fier. Ils ont tout donné, ils ont tout quitté, parce qu'ils avaient fait le choix de notre pays. Écoutons les harkis, leur histoire nous dit : être français, c'est choisir la France et l'aimer par dessus tout. "

Cependant la loi a pu être votée avant la fin du quinquennat et Il faut reconnaître l'excellent travail des rapporteurs au Parlement. Au Sénat, Mme Sophie Joissains a permis, fin 2011, par une refonte du texte et par son implication personnelle de dépasser les écueils juridiques et éviter les querelles politiciennes.

Après une nouvelle modification par le rapporteur à l'Assemblée nationale, Elie Aboud, permettant une meilleure protection juridique, le texte a été approuvé par les deux chambres. Par cette loi votée le 25 février 2012 les anciens supplétifs, notamment les Harkis, sont officiellement considérés comme faisant partie des forces armées françaises.

Ils sont ainsi protégés des injures et de la diffamation comme tous les soldats de l'armée française. Cette une grande reconnaissance pour les Harkis.

II – L'ETABLISSEMENT DE LA REALITE DES FAITS

La charte des Rapatriés chapitre 8

– L'accès aux rapports, dossiers et documents divers, l'ouverture d'enquêtes et la recherche de témoignages devant permettre de faire toute la lumière sur le désarmement des supplétifs, sur le massacre des Harkis et de leurs familles, sur les enlèvements et les disparitions (notamment par une commission bilatérale), sur les assassinats, sur les charniers, sur la fusillade du 26 mars 1962, sur les massacres du 5 juillet 1962 et sur les autres tragédies de sang.

Nicolas Sarkozy, en avril 2007 : « Plusieurs milliers de Harkis ont été massacrés, au mépris des accords d'Evian. En l'absence de plan d'évacuation ou, il faut le dire, de volonté politique, seuls 10% d'entre eux purent s'établir en France entre 1962 et 1968... Le premier devoir c'est la vérité. Ne laissons pas l'oubli recouvrir la mort et les douleurs du passé ».

«Je souhaite que les victimes françaises innocentes de cette guerre, jusqu'à l'indépendance, et je pense tout particulièrement aux victimes du 26 mars, se voient reconnaître la qualité de morts pour la France et que leurs noms figurent sur une stèle officielle afin que personne n'oublie ces épisodes douloureux ».

Constat négatif jusqu'au 5 décembre 2009. Des avancées depuis 2010 mais on est encore loin d'un véritable travail de vérité.

En 2008, Alain Marleix, alors secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants lors d'un voyage en Algérie en mars 2008 a dit : « *Le président Sarkozy a été le premier chef d'État à reconnaître les crimes et les fautes commis pendant la période coloniale. Je sais que ce discours a été apprécié par de nombreux responsables...* ». Le 14 juillet 2008, jour de notre fête nationale, Bernard Bajolet, Ambassadeur de France en Algérie a déclaré, parlant de la relation franco-algérienne « *...soudée par le sang versé et les larmes, le sang de l'injustice versé par tant d'Algériens pendant la période coloniale, puis celui de la dignité qu'il leur a fallu reconquérir. Le sang des soldats français versé pour une cause qui n'était pas la leur (?), les larmes des milliers de pieds-noirs arrachés à la terre qui les avait vus naître...* », en oubliant de parler du sang des dizaines de milliers de soldats Français Musulmans morts pour la France pendant les deux guerres mondiales et après, et passant aussi sous silence celui d'autres dizaines de milliers de Harkis avec leurs familles et des milliers de Pieds-noirs, victimes du terrorisme du FLN avant et après le 19 mars 1962, des massacres que les Rapatriés et leurs amis n'ont pas oubliés .

Le Président de la République, lors de sa visite en 2007 en Algérie et particulièrement dans son discours de Constantine, avait en effet cru bon de dénoncer les « injustices du colonialisme » et de saluer « la résistance légitime des combattants algériens ».

Devant les officiels algériens ou la jeunesse algérienne, Il n'a pas eu un mot pour les nombreuses victimes de toutes confessions et de toutes origines, frappées par le terrorisme du FLN de 1954 à 1962.

Heureusement Hubert Falco, alors secrétaire d'Etat en charge des Anciens Combattants et des Rapatriés, dans son discours du 5 décembre 2009 au quai Branly lors de la journée nationale d'hommage aux morts de l'AFN, a salué l'œuvre de la France en Algérie à travers celle des Français d'origine européenne installés souvent depuis plusieurs générations sur cette terre :

"Mais nous n'oublions pas tous ces Français d'Algérie qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes : ils ont soigné, ils ont éduqué, ils ont cultivé la terre, ils ont construit et modelé l'Algérie contemporaine. C'étaient des braves gens ! Ils aimaient la France et ils aimaient cette terre algérienne à laquelle ils avaient, depuis des générations, tant donné : leur travail, leur joie et leur peine, leur vie tout entière. "

Dans ce même discours, le ministre Hubert Falco avait déclaré, devant le Mémorial du quai Branly : *"en ce jour où la France commémore les victimes de la guerre d'Algérie nous nous souvenons de ce que fut leur tragédie. Nous savons qu'elle ne s'arrêta pas le jour du cessez-le-feu, mais qu'elle se poursuivit, avec combien de douleurs et, parfois, d'horreurs. Ils durent tout quitter : les paysages qui les avaient vus grandir, les maisons qu'ils avaient construites, tout ce qu'ils aimaient et dont ils seraient, désormais, privés. Ils ont droit au respect... Nous avons décidé d'inscrire sur la colonne centrale du monument national du quai Branly le nom des civils français, victimes innocentes de la guerre d'Algérie. Ainsi, sur ce monument, la nation rendra hommage à ses soldats, comme aux Français morts rue d'Isly à Alger le 26 mars 1962 et à tous nos compatriotes, victimes civiles de la guerre d'Algérie".*

Cela a été fait le 26 mars 2010 pour la cinquantaine de Français reconnus assassinés lors de la tuerie du 26 mars à Alger et c'est en cours pour les dizaines de milliers d'autres victimes civiles, mais jusqu'en janvier 2012 moins de dix autres noms de victimes civiles étaient inscrits sur la colonne centrale du Mémorial du quai Branly.

Un nouveau pas a été franchi fin février. Le SEDAC, Marc Laffineur, a présidé une cérémonie au mémorial du quai Branly lors de l'inscription de plus de 1600 noms de personnes enlevés et aujourd'hui considérées comme assassinées.

Mais quand inscrira-t-on les noms des dizaines de milliers d'autres victimes civiles du terrorisme du FLN et de ses affidés? Tous les Harkis sauvagement massacrés avec des membres de leurs familles, tous les Pieds noirs assassinés, parfois avec une barbarie inimaginable? Pour des dizaines de milliers d'entre eux l'Etat a pourtant enregistré, officiellement à l'époque, le nom et les circonstances de leur assassinat. Pour les victimes « inconnues » on pourrait faire figurer un texte ou des inscriptions qui donneraient une idée de l'ampleur des massacres.

Pour être un véritable apaisement pour les familles, ces hommages devraient s'accompagner de la recherche de la vérité sur les faits et l'analyse des responsabilités réciproques. Ce n'est pas encore le cas.

De même un travail officiel devrait être lancé pour tenter d'estimer au plus près le nombre des victimes civiles françaises de la guerre d'Algérie (des dizaines de milliers de Harkis avec leurs familles et des milliers de Pieds noirs) pour rassembler les témoignages, pour établir une liste des morts ou leur nombre, avec les dates et les circonstances chaque fois que cela est possible. On ne peut pas se satisfaire d'une liste de 1700 noms sur le monument du quai Branly, même si c'est un grand pas, alors que les estimations avancées par les historiens se situent aujourd'hui entre 80 000 et 170 000 victimes,

Heureusement, le ministre Marc Laffineur, à la veille de cette date, a publié un communiqué annonçant que le gouvernement français n'organisera aucune commémoration nationale le 19 mars, à l'occasion du 50ème anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie, une date qui "divise les Français" et réaffirmant sans ambiguïté que la date officielle de commémoration était le 5 décembre.



La charte des Rapatriés chapitre 10

– L'établissement de la liste la plus complète possible des disparus, l'édification d'un mémorial national nominatif, l'identification et le traitement digne des dépouilles éventuellement retrouvées.

Nicolas Sarkozy – « Vous m 'avez demandé de me prononcer sur les réparations dues aux victimes ; Je vous confirme qu'outre la mémoire due aux "disparus, je souhaite que les victimes françaises innocentes de cette guerre, jusqu'à l'indépendance, se voient reconnaître la qualité de morts pour la France et que leurs noms figurent sur une stèle officielle afin que personne n'oublie ces épisodes douloureux »

« Il faut notamment confier à un comité des sages la mission d'enquêter sur les disparus (fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie).

Près d'un demi-siècle après les faits, il est grand temps que toute la lumière soit faite sur ces disparitions, que l'on aide les familles à retrouver la paix, et que les disparus aient une reconnaissance de la Nation par l'inscription de leur nom sur un monument public ».

Constat mitigé, mais avec des avancées certaines

Les lettres de demande d'audience ou d'enquêtes sur le sort des disparus, envoyées par les familles de disparus sont restées sans réponse ou ont donné lieu à des réponses assimilables à de simples accusés de réception. Un geste solennel du Président de la République à l'égard de ces familles aurait été légitime.

Cinquante ans après ces tragédies, la lumière sur les circonstances de ces enlèvements, sur leurs conséquences tragiques et les responsabilités, doit être faite.

Certes une commission officielle a travaillé sur une mise à jour de la liste des victimes d'enlèvements, mais cela reste très insuffisant par rapport aux

Dès 2003 le premier ministre Jean Pierre Raffarin avait parlé de la création d'une « Fondation pour la Mémoire de la guerre d'Algérie ».

La création officielle de la Fondation « Mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie » date de novembre 2010, soit plus de 5 ans après la loi du 23 février 2005, en faveur des Rapatriés, dans laquelle elle était prévue, à l'article 3.

Depuis le début du quinquennat et avant cette mise en place en novembre 2010, aucune concertation n'a été engagée avec les associations de Rapatriés, pour préparer cette Fondation. Ses objectifs concrets, son organisation et l'orientation de ses travaux restent encore imprécis.

En 2011 le conseil d'administration été formé et nous attendons l'annonce d'un plan de travail détaillé et des réalisations concrètes, notamment pour la récolte de témoignages. De plus pour le cinquantenaire de l'année tragique de la fin de la guerre d'Algérie, il serait opportun que cette Fondation fasse connaître précisément quelle va être sa contribution mémorielle. Le travail sur les témoignages, pourtant urgent du fait de l'âge des témoins et acteurs de l'Algérie française, n'a pas encore été lancé.

Un premier pas a été franchi début décembre 2011 par l'organisation d'un premier colloque consacré aux peuplements de l'Afrique du Nord. Un nouveau colloque sur l'émir Abdelkader est prévu le 4 avril 2012 !!!

Mais quand la guerre d'Algérie, objet affiché de cette Fondation Mémoire, sera-t-elle enfin abordée avec courage et le souci de ne pas éviter les vérités qui « fâchent »? Cette Fondation reste silencieuse en cette année du cinquantenaire des tragédies de 1962, alors que les initiatives se multiplient dans les media et sur tout le territoire pour ne présenter qu'une facette de cette guerre d'Algérie sans beaucoup de respect pour la réalité des faits et la mémoire des Rapatriés de toutes origines. Ce silence et cette lenteur dans la mise en place de la Fondation ne peuvent qu'être mal perçus par les Rapatriés et tous ceux qui attendent un vrai travail de mémoire et de vérité.

III – LE RESPECT DE LA MEMOIRE ET LE MAINTIEN DE LA CULTURE

La charte des Rapatriés chapitre 12

– Le respect et le maintien du 5 décembre comme date de la journée nationale unique d'hommage à tous les morts militaires et civils d'AFN. Le 25 septembre, date de la journée nationale d'hommage aux Harkis, doit être mis en valeur. Toutes les stèles ou monuments en mémoire des victimes doivent être respectés, comme doivent l'être

aussi les hommages rendus à ces victimes et les célébrations des dates marquantes des tragédies vécues.

Constat très négatif jusqu'en 2009. En 2010 et 2011 des gestes ont été faits. Cependant nous attendions une déclaration solennelle du Président de la République, lors de ces cérémonies, pour rendre hommages à ces victimes et reconnaître une responsabilité de la France dans les tragédies de l'année 1962 en Algérie.

La cérémonie prévue le 5 juillet 2007 à l'Arc de Triomphe en mémoire des victimes des massacres de civils à Oran en 1962 a été interdite la veille, au motif incompréhensible et peu crédible de risque de trouble à l'ordre public. Heureusement les 5 juillet 2009 et 2010 des dépôts de gerbes ont pu être organisés, comme pour les 26 mars depuis quelques années, lors du ravivage de la flamme. En 2010 le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants a fait envoyer une gerbe, mais la présence des officiels ces jours là a été bien discrète.

Pour le 5 juillet 2011 le président de la MIR a déposé une gerbe lors du ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe, après celles du CLAN R et de certaines associations membres de la fédération du CLANR. Ce geste a été apprécié par les Rapatriés.

Depuis son élection en 2007 le Président Sarkozy n'avait jamais assisté aux cérémonies d'hommage national, le 25 septembre pour les Harkis et le 5 décembre pour les victimes françaises, militaires et civiles, de la guerre d'Algérie et d'AFN.

Le 25 septembre 2011, il a présidé la cérémonie d'hommage national aux Harkis dans la cour d'honneur des Invalides. Mais il n'a prononcé aucun discours et pour beaucoup cela est apparu comme un refus d'honorer son engagement de 2007, de reconnaître les responsabilités de la France dans l'abandon et le massacre des Harkis, « afin que l'oubli ne les assassine pas une nouvelle fois ».

De plus une plaquette retraçant l'histoire des Harkis jusqu'à nos jours, éditée par la Présidence de la République et distribuée lors de la cérémonie du 25 septembre aux Invalides, ignore l'abandon, le désarmement et les entraves à l'évacuation des Harkis et leurs familles. Elle ne donne pas non plus une idée exacte de l'ampleur des massacres et les présente comme des représailles au lieu de condamner ce déchainement de haine et de barbarie, organisé ou encouragé par le FLN et ses affidés, à l'encontre des anciens supplétifs, de leurs familles et plus largement de ceux qui avaient fait un choix explicite pour

servir loyalement la France. A la fin de la plaquette une « chronologie des évènements liés à la guerre d'Algérie » passe de l'omission à la falsification en particulier pour les tragédies de l'après 19 mars 1962, ce qui relève d'une forme de négationnisme provocant et inacceptable.

L'attente était forte, en cette journée d'hommage national, de voir le Président Sarkozy faire un nouveau pas vers la vérité et la justice dues aux familles de victimes. Ce fut une occasion manquée et pour beaucoup une grande déception.

Cependant ce même jour, le secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants dans son discours lu au cours des cérémonies en régions rappelait que pour les Harkis « *la fin des combats ne marqua pas pourtant la fin de leurs souffrances. Bien au contraire. Ceux qui restèrent au pays... Un destin funeste les attendait, dont le tragique souvenir hante toujours nos mémoires* ».

Pour le dernier 5 décembre du quinquennat, le Président de la République, n'a pas honoré de sa présence, la cérémonie d'hommage national au monument du quai Branly. Nous attendions qu'à la veille du cinquantenaire des tragédies de l'année 1962 en Algérie, le Président de la République prononce enfin les paroles de vérité, que la mémoire et le calvaire des nombreuses victimes de l'après 19 mars 1962 méritent.

D'une manière plus générale, depuis 2007, on peut déplorer une certaine passivité voire d'indifférence des pouvoirs publics devant des offenses, des injures ou des entreprises de désinformation relatives à la guerre d'Algérie. Citons quelques exemples :

- la triste affaire de la stèle de Marignane où le droit d'honorer dignement nos morts a été bafoué en 2008.

- l'invitation insistante faite par le Président français à A. Bouteflika pour assister au défilé du 14 juillet 2008, sans que ce dernier ne soit revenu sur ses nombreux propos antérieurs, tous injurieux pour la France, pour tous les Français et notamment les français d'Algérie, harkis et pieds noirs, rapatriés ou morts. Cette invitation a été considérée comme un manque de respect pour notre pays et notre Histoire.

- l'affaire du film « hors la loi », dont le préfinancement a été assuré en partie par des organismes publics fut une nouvelle preuve des offensives répétées de désinformation sur la période française de l'Algérie.

La charte des Rapatriés chapitre 13

– La garantie de la pérennité, dans leur périmètre, de tous les cimetières chrétiens et juifs d'Algérie et de Tunisie, leur restauration, leur entretien et leur protection à la charge de la France et, pour l'avenir, leur respect. Dans des cas extrêmes, à la demande des familles, le transfert des corps doit être assumé par l'Etat français.

Nicolas Sarkozy : « Je proposerai que la participation de l'État au fonds de concours pour la réhabilitation des cimetières Français en Algérie soit doublé »

Constat très négatif : les cimetières sont à l'abandon et aucun plan de réhabilitation, à la hauteur du problème, n'a été décidé. L'essentiel des maigres fonds publics sont consacrés à des regroupements en ossuaires communs à partir d'anciens cimetières supprimés, sans consultation des associations de Rapatriés.

Le plan de réhabilitation et de protection des cimetières commencé en 2004 a été très décevant et l'état de la majorité des cimetières est toujours scandaleux. La volonté politique pour enfin résoudre ce problème douloureux pour les familles semble bien faible. De nouvelles profanations ou dégradations graves ont été perpétrées au cours de cette période sans que des mesures, à la hauteur du problème, soient prises avec les autorités algériennes.

L'absence de restauration et de protection est indigne, et inacceptable pour toutes ces familles.

De nombreux « regroupements » de cimetières (création d'ossuaires en fosses communes) ont été faits depuis 2004, et sont encore envisagés pour 2012, sans aucune concertation avec les Rapatriés et sans information préalable des familles concernées. Nous nous opposons à ces regroupements systématiques.

Fin novembre 2009, une plate-forme commune a été adoptée par les associations de Rapatriés, détaillant leurs attentes et leurs recommandations concernant les cimetières juifs et chrétiens en Algérie.

Le Ministère des Affaires étrangères a reçu, à trois reprises depuis 2010, une délégation des associations de Rapatriés. Mais ces dernières ne semblent pas avoir été entendues et un nouveau plan n'est pas venu satisfaire leurs demandes exprimées dans la plateforme de 2009. Les regroupements se

langue de bois, que la France avait commis en Algérie des fautes et des crimes. Aucun de ses prédécesseurs ne l'avait fait avant lui.»

De son côté, l'ambassadeur de France en Algérie, Bernard Bajolet, le 14 juillet 2008, en ce jour de fête nationale, a cru devoir déclarer :

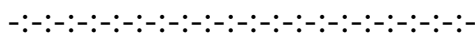
«...comment la République a-t-elle pu perdre de vue pendant les 132 ans de sa présence en Algérie, les valeurs fondatrices de liberté, d'égalité et de fraternité qu'elle a fait rayonner ailleurs dans le monde depuis deux siècles...» et parlant des soldats morts pour la France entre 1954 et 1962 en des termes déplacés dans la bouche d'un représentant de *l'Etat français*, il a dit : *«... le sang des soldats français versé pour une cause qui n'était pas la leur..»*. Singulière conception des missions confiées par l'Etat français à ses soldats.

En février 2010, plus d'une centaine de députés algériens ont déposé une proposition de loi, visant à « poursuivre la France pour les crimes de la colonisation ». Certains parlementaires français ont interpellé le Gouvernement, mais la réaction des autorités françaises a été assez faible. Dans le même temps, une convention de partenariat avec l'Algérie était approuvée par le Parlement français.

Aucun propos des plus hautes autorités de l'Etat français n'est venu corriger cette attitude de « repentance » plus ou moins explicite. Au contraire les termes utilisés par le Président de la République dans une lettre adressée au premier ministre turc Erdogan (rapportés par le monde du 26 janvier 2012) pour parler de la colonisation française en Algérie sont offensants et particulièrement déplacés dans le contexte haineux entretenu par le gouvernement turc à l'égard de l'histoire de France.

Comment comprendre ce qui s'assimile à un double jeu et à une tromperie d'Etat dans la continuité de ce que nous avons subi pour l'Algérie française de 1958 à 1962 et même après. Selon le Président de la République française il est parfaitement légitime de dénoncer, et de plus auprès d'un gouvernement étranger particulièrement inamical, « les souffrances indicibles et la brutalité aveugle de la colonisation française ». Cela est tout à fait inacceptable pour nous et pour tous ceux qui connaissent l'action des Pieds-noirs, citoyens français sur cette terre française d'Algérie pendant des dizaines d'années et qui respectent les tragédies dont les principaux responsables, sur un territoire français, restent pour l'histoire les gouvernants français de cette période.

Les propos récents du Président-candidat ne suffisent pas à estomper ce malaise.



La charte des Rapatriés chapitre 17

– L’objectivité dans l’enseignement de l’expansion Outre-Mer au 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} : encouragement de la recherche sur cette période dans le respect du pluralisme, comme garantie de neutralité.

Constat négatif : Rien de concret pour veiller à l’objectivité en ce domaine où le respect du pluralisme est loin d’être la règle.



La charte des Rapatriés chapitre 18

– L’édification à Paris, par souscription publique, d’un Monument national nominatif dédié aux Morts pour la France de tous les temps, originaires de tout l’Outre-Mer.

Nicolas Sarkozy : « Si je suis élu, je souhaite ouvrir, une souscription nationale pour que soit érigé en France, un monument national qui regroupera les noms de tous ceux venus d’Outre-Mer, quelles que soient leurs origines, leurs religions, leurs provenances, qui ont participé derrière le drapeau français à la construction de notre pays, à sa défense ou à sa libération. »

Constat peu à peu positif : encore aucune décision à ce jour, mais une lueur d’espoir depuis 2009. Le principe d’un tel monument sera-t-il décidé avant mai 2012? Nous en avons encore l’espoir

Le projet proposé depuis 2003 aux pouvoirs publics a été enfin examiné, début 2010, grâce au Secrétaire d’Etat aux Anciens Combattants, Hubert Falco, et en concertation avec les associations de Rapatriés, dont le CLAN R à l’origine de cette initiative. Plusieurs réunions de travail se sont tenues avec le ministère de la Défense et des associations pour examiner le projet. Les remaniements ministériels de 2010 ont retardé les discussions.

Cependant, le nouveau ministre de la Défense et des Anciens Combattants, Gérard Longuet, en réponse à un courrier du CLANR, s’est engagé en juin 2011 à faire réexaminer le projet dans les meilleurs délais. En effet début 2012 le SEDAC, Marc Laffineur a relancé le groupe de travail, en parle publiquement et apporte son soutien. Nous sommes fondés à espérer qu’une prise de décision de principe puisse intervenir prochainement.

On aimerait entendre maintenant, haut et fort, que **les Pieds Noirs** ont participé en nombre aux combats de la Libération, en Tunisie en 1943, en Italie début 1944, puis de la Provence à l'Allemagne nazie, d'août 1944 à mai 1945.

Nous constatons avec satisfaction que le SEDAC, Marc Laffineur en parle maintenant systématiquement dans ses discours.

De même l'édification à Paris un Monument aux Morts pour la France issus de l'ancien Outre-Mer (voir chapitre 18) pourrait être un bel hommage aux sacrifices de ces nombreux combattants de toutes origines, venus d'Afrique.

Document mis à jour le 3 avril 2012